

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022

PROCES-VERBAL

L'an 2022, le 12 Juillet à 20:30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réuni à la Mairie de Neuville-aux-Bois, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Jean-François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 24/06/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège le 24/06/2022.

Présents : M. DESCHAMPS Jean-François, Président, Mme AGUENIER Maryse, Mme BAUDU Karine, Mme CANTINOLLE Sandrine, Mme CHAMBLET Christine, M. DESLANDES Roger, Mme GALVAO Estelle, M. HARDOUIN Patrick, Mme JOHANET-FOURAGE Marlene, M. LANSON Jean-Paul, M. LE GOFF Christophe, M. LEGUET Thierry, M. MASSEIN Christian, M. PEPION Aymeric, Mme POUSSE Corinne, Mme RENIMEL Isabelle, M. ROBERT Pierre-Yves, Mme ROUX Sylvie, Mme SARRAIL Nadia, M. VAN BELLE Jacques

Absents : Excusés ayant donné procuration : M. LOISEAU Dominique à M. DESLANDES Roger, M. MACE Yves à Mme BAUDU Karine, M. SIMON Jeremy à M. LANSON Jean-Paul, Mme VAPPEREAU Julia à M. LE GOFF Christophe

Excusés : M. BRIE Bertrand, M. DAUVILLIER Daniel, Mme MAROIS Isabelle, Mme MARTIN Marie-Noelle

A été nommée secrétaire : Mme SARRAIL Nadia

Le procès-verbal du dernier conseil communautaire est approuvé.

SERVICES A LA POPULATION

1) CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, POINT D'ETAPE

La CTG - Convention territoriale Globale – est un contrat de territoire, liant la CCF, la Mairie de Neuville-aux-Bois et la CAF et venant remplacer l'ancien dispositif de contrat enfance jeunesse. Il s'agit d'une convention pluriannuelle, pouvant couvrir 3 à 5 ans.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de moyens, dans lequel les collectivités, CCF et Mairie de Neuville-aux-Bois s'engagent sur des orientations précises dans les domaines et services inscrits au contrat, et pour lesquels la bonne réalisation sera contrôlée chaque année.

Pour rappel, au travers de l'ancien dispositif, la CCF percevait chaque année un montant pouvant aller jusqu'à 101 000 € (130 000 € la dernière année avec le développement des crèches) et la Mairie de Neuville-aux-Bois, pour son service jeunesse, 22 600 €.

Pour continuer à percevoir ces prestations de services bonifiées :

- 1/ la signature de ce nouveau contrat est obligatoire ;
- 2/ chaque signataire doit définir les axes prioritaires d'actions pour lesquelles il s'engage et devra rendre compte chaque année, de la réalisation ou de l'état d'avancement des actions. Avec 4 thématiques obligatoires et plusieurs optionnelles.

La commission « Services à la population » a établi par thématique une liste des axes prioritaires d'actions qu'elle se propose d'inscrire dans cette première CTG (fournie en annexe 1). Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de confirmer leur accord sur ces propositions.

Monsieur le Président : *Comme discuté lors de la commission « Services à la population » du 7 juillet, il convient sur cette question de faire un point sur les projets de territoire, et éventuellement décider des arbitrages nécessaires au regard des possibilités financières. Je propose qu'une réunion d'élus ait lieu entre fin septembre et début octobre, pour faire un bilan d'étape et fixer le cap pour les années suivantes.*

Monsieur Christophe Le Goff : *Les communes connaissent toutes des difficultés avec des groupes d'ados de 15 à 17 ans et il semble important de réfléchir aux solutions qui peuvent être apportées pour apaiser la situation.*

Monsieur le Président : *Ce n'est pas une compétence facile à prendre et certains ados rejettent systématiquement tout encadrement.*

Monsieur Aymeric Pépion : *Je confirme les problèmes avec des petits groupes d'adolescents, sur chaque commune, généralement identifiés, lesquels représentent une minorité. Je crains que ce ne soit pas avec des actions ou une politique jeunesse qu'on parvienne à toucher ces groupes spécifiques de jeunes.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Je cite l'exemple de la MJC de Neuville, qui n'offre pas que des actions pour les jeunes, mais également un lieu, espace de rencontre entre jeunes, pour se retrouver, où ils apprécient d'être ensemble. Et à partir de là, il est possible ensuite de leur proposer des actions de citoyenneté, des projets à monter. Par contre, il est vrai que cela fonctionne à condition de toucher les jeunes tôt (11-12 ans) car une fois qu'ils sont « perdus » du système, ils ne reviennent plus.*

Monsieur Thierry Leguet : *Je confirme et indique le fait qu'à 16-17 ans, s'ils ne fréquentent plus aucune structure, on ne parvient plus à les toucher. Il cite aussi le témoignage de Cédric Lascombe lors de la dernière commission, qui précise qu'il y a un gros travail en amont, pour les professionnels, afin de gagner la confiance des jeunes, et les amener à entrer dans une structure, ou prendre part à des actions ou projets.*

Monsieur Roger Deslandes : *Pour les jeunes en difficulté, c'est aussi au niveau des parents et des repères éducatifs qu'on peut trouver des difficultés.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Sur ce dernier exemple, ça peut effectivement être une explication, mais j'ai déjà été confronté à des exemples de parents en difficulté avec un seul enfant au sein de la famille. C'est compliqué pour de multiples raisons pas toujours explicables et avec des mêmes repères, une même éducation, on peut se retrouver face à un des frères ou sœurs en difficulté, en rébellion alors que tout se passe bien avec les autres.*

Monsieur Thierry Leguet : *Pour conclure, je souhaite citer la CAF, qui a félicité le territoire de la CCF, pour le travail mené ces derniers mois sur cette préparation de CTG, mais aussi sur l'implication en faveur des politiques enfance et petite enfance.*

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les orientations du CTG.

2) **GROUPEMENT DE COMMANDE, TRANSPORT VERS PISCINE DE CHECY**

Dans un objectif d'optimisation des ressources et plus particulièrement des dépenses de fonctionnement, tout en garantissant une qualité de service rendu, la Ville de Chécy propose de former un groupement de commandes avec les collectivités dont les établissements scolaires, au titre du programme « savoir nager », pour emmener des élèves au centre aquatique de Chécy « l'Aquacienne ». Les membres du groupement se regroupent pour l'achat d'une prestation de transport collectif visant à assurer les trajets entre les établissements scolaires et le centre aquatique « Aquacienne ».

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure une convention de groupement de commandes, conformément aux dispositions du code de la commande publique, et notamment des articles L2113-6 et 2113-7. Cette convention est conclue pour la durée de l'année scolaire 2022-2023.

La Ville de Chécy est désignée coordonnateur du groupement et est chargée, outre la procédure de passation, de signer et notifier le marché.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes à passer entre la Ville de Chécy et les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chécy, Combleux, Mardié, Marigny-les-Usages et la Communauté de Communes de la Forêt et qui prendra fin au terme de l'année scolaire 2022-2023 et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

3) **LOGICIEL FAMILLE, MUTUALISATION**

Le logiciel actuel de gestion des usagers des accueils de loisirs n'est plus assez performant et ne permet plus une gestion optimisée du service et relation satisfaisante avec les familles.

Dans le cadre de l'évolution de la solution, il a été demandé aux communes si elles avaient besoin de profiter d'un tel outil pour gérer la pause méridienne.

Les Communes de Loury, Trainou et Vennecy ont souhaité étudier la mise en commun d'une solution.

Après appel d'offre, la solution de la société Aiga a retenu l'attention des différentes parties.

L'article L. 5211-4-3 du CGCT permet à la Communauté de Communes de la Forêt de mettre à disposition des communes du matériel y compris des logiciels par la voie d'un règlement de mise à disposition joint annexe 2.

Cette mise à disposition se fera contre remboursement au prorata du nombre d'enfants gérés par chaque entité selon le modèle ci-dessous applicable aux effectifs 2021-2022.

Répartition coût logiciel

			Aiga	
			Inv HT	Fonc TTC
Collectivité	Nombre d'enfants	%	16 637,00	7 890,00
CCF	1 200	61%	10 134	4 806
Loury	220	11%	1 858	881
Trainou	300	15%	2 534	1 202
Vennecy	250	13%	2 111	1 001
Total	1 970		16 637	7 890

Madame Christine Chamblet : *Pourquoi seules 3 communes adhèrent à ce projet ?*

Monsieur le Président : *Le projet a été présenté à toutes les communes pour recenser les collectivités intéressées. Plusieurs Communes étaient partantes au démarrage mais ont renoncé parce que le coût prévisionnel était trop élevé par rapport aux effectifs enfants concernés (Aschères / Rebréchien). St Lyé-la-Forêt n'est pas associée en raison du statut associatif. Il sera possible pour les Communes de se rattacher au projet dans un deuxième temps, en commandant des accès supplémentaires.*

Monsieur Christophe Le Goff : *Peut-on avoir des précisions sur le calendrier de mise en œuvre ?*

Monsieur le Président : *L'objectif est une mise en place fin 2022 pour permettre la formation et la préparation de la rentrée de septembre 2023.*

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le règlement de mise à disposition du logiciel Noé de la société Aiga au profit de 3 communes, Trainou, Loury et Vennecy.

ECONOMIE

4) ACQUISITION TERRAIN ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES ASCHERES-LE-MARCHE

Par délibération datée du 30 juin 2021, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir la parcelle ZN n°65 propriété de Monsieur Sevin, au prix de 1,56 €/m².

Cette parcelle est assujettie à des frais d'actes antérieurs supérieurs au prix de cession, ce qui bloque la vente.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la prise en charge des frais d'actes antérieurs estimé à 1 000 €.

TRAVAUX

5) AVENANT MARCHE DE TRAVAUX ACCUEIL DE LOISIRS DE VENNECY

- Lot 1, Gros Œuvre :
Entreprise JALICON :
Bouchement d'un puits découvert, réalisation d'une cour anglaise pour ventilation de la cave, suppression du bac à sable existant, apport de terre végétale, réalisation d'une rampe d'accès, gestion des déchets de chantier dont le coût sera réimpacté aux entreprises dans le cadre du Décompte Général Définitif
Avenant N°2 plus-value : + 11 917,84 € HT

- Lot 10, revêtements muraux :
Entreprise CHESNE :
Reprise des tableaux des châssis conservés + peinture correspondante
Avenant n°2 plus-value : + 825 € HT

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces avenants.

6) MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES ASCHERES-LE-MARCHE

Afin de pouvoir répondre aux besoins des entreprises, il est nécessaire d'aménager la zone d'activités économiques à Aschères-le-Marché.

Le parti d'aménagement retenu, voir plan en annexe n°3, nécessite la réalisation de travaux dont le coût est estimé à 550 000 € HT. Le coût total de l'opération est estimé à 711 705 € HT.

Ces dépenses sont compensées par des recettes estimées à 758 000 € si le prix de cession est fixé à 13 €/m², soit un excédent de 48 000 €.

Il est à noter que la Commune d'Aschères-le-Marché reversera la taxe d'aménagement liée aux permis de construire des bâtiments d'activités sur cette zone.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise Monsieur le Président à lancer la procédure d'appel d'offre pour les travaux et autorise Monsieur le Président à signer les marchés en respectant l'enveloppe financière majorée de 10% et après avis de la commission d'examen des offres.

FINANCES

7) TARIFS ENTRETIEN DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Suite à l'application de l'indexation sur les prix du marché de prestation pour l'entretien des assainissements non collectifs.

Les tarifs votés le 6 avril 2022 ne suffisent plus pour prendre en charge les dépenses liées à ce service. Il est proposé de refacturer aux usagers le prix de la prestation facturée à la CCF plus 15 euros de frais de fonctionnement, selon le tableau ci-dessous.

SPANC		2022 - tarifs applicables au 01/06/2022	2022 - tarifs applicables au 13/07/2022
Entretien de base des ANC	Campagne	131	138
	Hors campagne	179	189
	Week end	262	276
Plus-value pour tuyau supérieur à 50m. Par 10m	Campagne	4	5
	Hors campagne	4	5
	Week end	4	5
Plus-value pour fosse supérieur à 3000L. Par tranche de 1000L	Campagne	14	15
	Hors campagne	19	20
	Week end	28	30
Déplacement sans prestation possible	Campagne	27	30
	Hors campagne	67	70
	Week end	101	105
Dégagement des ouvrages	Campagne	72	75
	Hors campagne	101	105
	Week end	151	160
Contrôle de conception		148	148
Avis technique sur un projet dans le cadre d'un permis d'aménager moins de 10 lots		296	296
Avis technique sur un projet dans le cadre d'un permis d'aménager moins de 10 à 20 lots		417	417
Avis technique sur un projet dans le cadre d'un permis d'aménager supérieur à 20 lots		527	527
Contrôle de réalisation (délai de 3 semaines à la date de la 1ère visite pour lever les réserves)		140	140
Contre visite contrôle de réalisation (après le délai de 3 semaines et jusqu'à un an)		98	98
Contrôle de bon fonctionnement		142	142
Contrôle de bon fonctionnement suite à travaux de mise aux normes sur prétraitement		98	98
Diagnostic vente		213	213
Diagnostic vente urgent, maximum 6 jours ouvrés pour la réalisation		263	263

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces tarifs.

AFFAIRES GENERALES

8) REPRESENTANT AU SIBCCA

Suite à la démission de Monsieur Philippe Arth du Conseil Municipal de Trainou, il convient de désigner un nouveau représentant suppléant de la Communauté de Communes de la Forêt au sein du SIBCCA.

La Commune de Trainou propose de désigner Monsieur Joël Armand en tant que représentant suppléant au sein du SIBCCA.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Joël Armand comme représentant suppléant au sein du SIBCCA.

RESSOURCES HUMAINES

9) CREATION DE POSTES

Considérant la nécessité de créer des postes pour répondre aux besoins des services à savoir :

POSTES A CRÉER				
Grade	Durée hebdo	DATE D'EFFET	Explication	<i>Postes à supprimer après avis du CT</i>
Adjoint d'animation	32.20	01/09/2022	Ajout d'une semaine de petites vacances	31.01
Adjoint d'animation	28.24	01/09/2022	Ajout périscolaire le matin	23.57
Adjoint d'animation	32.20	01/09/2022	Ajout une semaine de petites vacances	31.01
Adjoint d'animation	32.78	01/09/2022	Ajout vacances et été	29.82
Adjoint d'animation	21.08	01/09/2022	Modification des missions vacances été mercredis	16.40
Adjoint technique	3.44	01/09/2022	Restauration mercredis midis	<i>Poste occasionnel</i>
Adjoint technique	3.44	01/09/2022	Restauration mercredis midis	<i>Poste occasionnel</i>
Adjoint d'animation	28.66	01/09/2022	Ajout vacances	28.10
Adjoint d'animation	32.20	01/09/2022	Ajout d'une semaine de petites vacances	31.01

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la création des postes proposés.

AFFAIRES DIVERSES

❖ Ukraine :

La paroisse de Loury met à disposition un logement pour accueillir une maman ukrainienne et ses 3 enfants. Cette maman est déjà en France, à Chécy et doit trouver un nouveau logement avant la fin de l'été. Maman dentiste de formation, reconnaissance du diplôme en France. La paroisse et la Mairie ont organisé l'arrivée de cette famille. Reste à régler l'accueil du plus jeune, âgé de 2 ans ½. Après vérification, en raison d'un désistement, une place complète est disponible sur la crèche de Neuville-aux-Bois, que nous réservons donc pour cet enfant.

Pour rappel, pour l'instant et jusqu'au 31 décembre 2022, la prise en charge d'un enfant ukrainien, réfugié, est prise en charge à 100% par la CAF – gratuité du service pour les familles réfugiées. Echange entre la Mairie et la CCF pour les modalités d'inscription de l'enfant, sachant que le concours d'un interprète est nécessaire.

Lors des échanges, il apparaît que des membres de la paroisse ont également sollicité les municipalités de Trainou et de Rebréchien, pour différentes aides, sans que chacun soit au courant des autres démarches réalisées par ailleurs. Type d'aide demandé : prise en charge du coût du loyer (logement mis à dispo par la paroisse) ou autres coûts, comme le carburant pour les trajets vers la Source, où la maman va suivre des cours intensifs de français, ... Monsieur Pépion, sachant que la crèche de Trainou était complète, avait également proposé comme solution un accueil de l'enfant à l'école, en toute petite section.

Ce soir, il est convenu du fait qu'il faut un pilote unique pour accompagner cette famille et que le plus simple est que cela reste la Municipalité de Loury.

A noter également : 2 familles sur St-Lyé-la-Forêt, enfants plus grands, collégiens.

Estelle Galvao en profite pour préciser le fait que les familles accueillantes envisagent de prendre contact avec la CCF, pour voir dans quelle mesure ils pourraient bénéficier d'aides au niveau des factures d'eau. En parallèle, le CCAS de la Mairie est déjà intervenu pour aider sur certaines dépenses.

Monsieur Deslandes signale aussi la présence de 2 familles sur la Commune, qu'ils ont rencontrées pour savoir comment ils pouvaient les aider. Pour l'heure, les familles concernées ne demandent rien. Elles font les démarches pour régulariser leur situation et trouver du travail rapidement.

❖ **Terrain pour futur siège de la CCF**

Monsieur Deschamps informe les membres du Conseil du fait que le bornage du terrain vient d'être réalisé et que ce terrain devrait être débroussaillé fin juillet, début août.

❖ **Police intercommunale**

Monsieur Leguet fait part d'une visite que Monsieur Deschamps et lui ont effectuée le 29 juin à la CC du Val de Sully, disposant d'un service de police intercommunale. Ils ont rencontré le Président de la CC et le chef de la police d'intérêt intercommunal. En effet, une police intercommunale faisait partie des projets envisagés dans le cadre du projet de territoire 2020-2026, il s'agirait donc d'avoir une présentation d'un service en place sur un territoire voisin.

Le territoire de la CC du Val de Sully dispose de 6 policiers municipaux d'intérêt intercommunal. Actions du quotidien : PV, prévention routière, gens du voyage, objets trouvés, ... en renfort et sous la responsabilité des Maires et de leur pouvoirs de police générale pour assurer leurs missions de sécurité, tranquillité et salubrité publique.

Le bilan pour la CC du Val de Sully est très positif, la mutualisation a permis du renfort pour les interventions plus compliquées (intervention à 2 ou 3 si nécessaire plutôt que tout seul) une amplitude d'ouverture du service bien plus importante avec un service regroupant les 6 agents. Ce service a un coût certes, mais offre pour le territoire un service de proximité que ne peut pas assurer la gendarmerie.

❖ Fest'hiver

Monsieur Leguet rappelle le fait qu'un appel à candidature a été adressé à toutes les communes pour accueillir la 3^{ème} édition du Fest'hiver, en mars 2023. Plusieurs communes candidates. Le souhait pour cette 3^{ème} édition serait qu'elle se déroule dans une commune du nord, les 2 premières s'étant déroulées à Rebréchien puis à Trainou.

Sur cette base, si tout le monde est d'accord, le choix se porterait donc sur la candidature de St Lyé-la-Forêt. Il conviendra d'arrêter rapidement les dates, sachant que traditionnellement, le festival se déroule le dernier week-end avant le printemps, mais il y a une souplesse possible en fonction des disponibilités de salles.

Monsieur Van Belle précise le fait que la Commune de St-Lyé-la-Forêt dispose d'une salle des fêtes de 300 places, avec une très bonne acoustique, une Eglise avec également une très bonne acoustique, ainsi que 2 autres salles polyvalentes pouvant être utilisées lors de ce festival, plus petites mais adaptées pour des expositions ou représentations de moindre envergure.

A noter pour les années suivantes : Les Communes de Loury et de Neuville-aux-Bois sont également intéressées pour accueillir une édition du Fest'hiver.

La Secrétaire
Nadia SARRAIL



Le Président
Jean-François DESCHAMPS



